



CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE BADMINTON BENJAMINS / MINIMES – PROMOTIONNEL AS Mercredi 11 JANVIER 2023 à PLOUGASTEL DAOULAS

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

Date limite des championnats départementaux :	Mercredi 14 décembre 2022 Reportée au 4 janvier 2023
LIEU :	Salles municipales de PLOUGASTEL DAOULAS
RESPONSABLE DE LA COMPETITION ET DES TABLEAUX :	BF : Olivier TANNEAU : 06.25.80.56.13 BG : Isabelle PLANCHAIS : 06.74.37.90.18 MF : Marilyne JESTIN : 06.80.50.90.96 MG : Céline KERMAREC : 06.77.51.82.30
RENDEZ-VOUS :	10 h 00 à la salle de la Fontaine Blanche
DEBUT DE COMPETITION :	10 h 30
FIN DE COMPETITION :	16 h 30

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.

ACCUEIL - Respect des horaires : Merci d'être à l'heure !

La vérification des élèves et des enseignants présents et des éventuels absents sera faite **pour tout le monde** à la salle de la Fontaine Blanche entre 10h00 et 10h15 avant la répartition des élèves et des enseignants dans chaque salle. La compétition débutera à 10h30 dans les 2 salles garçons et à 10h45 dans la salle des filles.

Répartition des catégories dans les salles :

- = **BF et MF** : salle du Cléguer (10 terrains)
- = **BG** : salle de la Fontaine Blanche (7 terrains)
- = **MG** : salle Jean Joseph Le Gall (7 terrains)

Au vu de la distance entre les salles des garçons et celle des filles et pour que la compétition féminine débute à l'heure, il serait judicieux qu'un des grands cars puisse faire le transfert des filles de la salle de la Fontaine Blanche à celle du Cléguer après 10h15, une fois la vérification des présents/absents faite.

Merci aux établissements qui peuvent proposer le service de leur car pour ce transfert de prendre contact avec Isabelle PLANCHAIS le lundi ou mardi précédent la compétition.

Situation : Voir plan.

Parking : Il est très facile pour les cars de se garer sur les parkings de l'Avel Sport et de l'Avel Vor, à proximité des salles de la Fontaine Blanche et Jean Joseph Le Gall.

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2022/2023.
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2022/2023.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Jury : Chaque établissement représenté est censé fournir au minimum 1 JUGE pour assurer les rotations aux tables de marques.

Lorsque les élèves d'un établissement sont confiés à un collègue d'un autre établissement ou à des parents pour cause d'absence du professeur EPS, il est très IMPORTANT de prévenir le responsable des tableaux de cette absence afin qu'il puisse en tenir compte sur le planning de rotation des tables de marques.

Qualifications : **Les champions territoriaux sont directement qualifiés au championnat national B/M. Les joueurs classés de la 2nde place à la 7^{ème} place de chaque catégorie sont qualifiés pour le championnat territorial promotionnel sections/licenciés organisé le 18 janvier 2023 à Janzé.**

Forfaits :

Pour permettre la communication des informations mais aussi la gestion des repêchages, c'est l'Ugsel Bretagne qui centralise les forfaits. Pour la prévenir, privilégier l'information par courriel :

ugsel.bretagne@e-c.bzh.

Prévenir d'un forfait donne la possibilité de repêcher un joueur !

Les repêchages sont indiqués sur la liste des qualifiés diffusée sur le site internet de l'Ugsel Bretagne. Ils seront également communiqués par courriel aux établissements et aux responsables départementaux pour information. Une proposition de repêchage doit toujours être suivie d'une réponse, qu'elle soit négative ou positive.

DISCIPLINE - PROPRETE :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsel,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES**

doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.

Informations :

- Prévoir son pique-nique.
- Les volants de la compétition sont fournis par l'Ugsel Bretagne mais pas ceux nécessaires aux entraînements.

ugselbretagnebadmintonugselbretagnebadmintonugselbretagnebadminton

Date limite des championnats territoriaux :	Mercredi 12 avril 2023
DATES du championnat national :	(9) 10-11 MAI 2023
LIEU :	CHOLET (49)

QUALIFICATIONS : Le 1^{er} de chaque catégorie est qualifié à ce championnat national.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional.

Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...

CONSEIL

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :



Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :

1- La circulaire du championnat.

2- Le programme du championnat,

3- La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.

Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.

NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.

En raison de la relative proximité géographique de ce championnat national,
L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement.

ugselbretagnebadmintonugselbretagnebadmintonugselbretagnebadminton

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01 Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : http://www.ugsel-bretagne.org Ugsel nationale – Site : http://www.ugsel.org
--